

J'aimerais bien goûter



- LUNDI :**
- YAOURT SUCRE
 - TARTINE CRAQUANTE-BEURRE
 - JUS DE FRUITS SANS SUCRE AJOUTE/ EAU



- MARDI :**
- FRUIT DE SAISON
 - PAIN-MIEL
 - LAIT FROID /EAU

- JEUDI :**
- YAOURT
 - PAIN-CARRÉS DE CHOCOLAT NOIR
 - JUS DE FRUITS SANS SUCRE AJOUTE/ EAU



VENDREDI :

- FRUIT DE SAISON
- PAIN-CONFITURE
- LAIT FROID /EAU



Décret n° 2015-447 du 17 avril 2015 relatif à l'information des consommateurs sur les allergènes et les denrées alimentaires non préemballées

Information relative à la présence de substances ou produits provoquant des allergies ou intolérances « Art. R. 112-11. – L'utilisation dans la fabrication ou la préparation d'une denrée alimentaire de tout ingrédient ou auxiliaire technologique ou dérivé d'une substance ou d'un produit énuméré à l'annexe II du règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 provoquant des allergies ou des intolérances, et encore présent dans le produit fini, même sous une forme modifiée, est portée à la connaissance du consommateur final et des établissements de restauration selon les modalités fixées par la présente sous-section.

	Gluten	lait
Yaourt sucré		
Fruit cru de saison		
Yaourt		
Tartine Craquante-Beurre		
Pain-Miel		
Pain-Carrés de Chocolat noir		
Pain-Confiture		
Jus de fruits sans sucre ajouté		
Lait froid		

